

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD
CANTON D'AUDINCOURT
COMMUNE DE SELONCOURT
DELIBERATION
DU
CONSEIL MUNICIPAL

| | |
|---|---|
| DCM20220201- | <u>Séance du 1^{er} février 2022 à 18h30</u> L'an deux-mille-vingt-deux du mois de février le premier le Conseil Municipal de la Commune de SELONCOURT s'est réuni à la Salle des Cossies, après convocation légale, sous la Présidence de M. Daniel BUCHWALDER, Maire, pour une session ordinaire. |
| NOTA Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 02 février 2022, que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 21 janvier 2022 et que le nombre des membres en exercice est de 29. Exécution des articles L2121-10, R121-7, L2121-17, L2124-1, L2121-25, R121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales. | |
| <u>Etaient présents ()</u> <u>Etaient excusés ayant donné procuration ()</u> | |
| Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il est procédé, en conformité de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire. Françoise PAICHEUR a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées. | |

OBJET : MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES DELEGUES AU SEIN DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMELIORATION DES CHEMINS DE LA VALLEE D'HERIMONCOURT (SIACVH)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 09 juin 2020 sur l'élection des délégués au sein des syndicats intercommunaux à vocation unique (SIVU).

Il convient de modifier la composition des délégués au sein du Syndicat Intercommunal pour l'Amélioration des Chemins de la Vallée d'Hérimoncourt (SIACVH) afin de remplacer Madame Sophie GEHIN.

Avaient été élus :

| DELEGUES TITULAIRES | DELEGUES SUPPLEANTS |
|--|---|
| <p style="text-align: center;">☞ Jean-Marc ROBERT</p> <p style="text-align: center;">☞ Denis TISSERAND</p> | <p style="text-align: center;">☞ Patrick LIEGEART</p> <p style="text-align: center;">☞ Sophie GEHIN</p> |

Il convient de remplacer Madame Sophie GEHIN, déléguée suppléant.

Il est proposé la candidature de Mme Béatrice ROCH, déléguée suppléant.

| DELEGUES TITULAIRES | DELEGUES SUPPLEANTS |
|---|---------------------------------------|
| ☉ Jean-Marc ROBERT ☉ Denis TISSERAND | ☉ Patrick LIEGEART ☉ Béatrice ROCH |

Le Conseil Municipal, l'exposé entendu, **à / par**

- approuve la nomination de Madame Béatrice ROCH, déléguée suppléant afin de remplacer Madame Sophie GEHIN, déléguée suppléant.
- autorise le Maire ou son Représentant à signer tout document à intervenir.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Seloncourt, le 1^{er} février 2022

**Le Maire,
Daniel BUCHWALDER**

PROJET